

**DELIBERATION N° 00/3-16
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 19 mai 2000**

OBJET

**REMISE A NIVEAU DU GROUPE SCOLAIRE
HENRI DUNANT/ MONTGAILLARD**

APPROBATION DU PROGRAMME

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION
AUPRES DE LA REGION SUR LES PROGRAMMES 2000 ET 2001
DE RENOVATION DU BATI DES ECOLES DU PREMIER DEGRE**

**AUTORISATION DE PASSER
UN MARCHE NEGOCIE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/3-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme de l'opération de remise à niveau du Groupe Scolaire Henri Dunant à Montgaillard.

ARTICLE 2

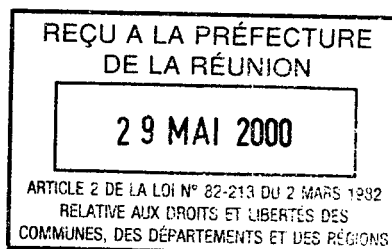
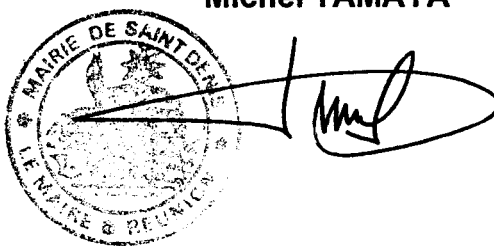
Autorise le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région sur les programmes 2000 et 2001 de rénovation du bâti des écoles du premier degré.

RAPPORT N° 00/3-16

- de m'autoriser à conclure un marché négocié de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions de l'Article 314 bis / alinéa 3 du Code des Marchés Publics après avoir lancé un avis d'appel public à la concurrence et procédé à une mise en compétition sur les compétences, moyens et références des candidats.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/3-16

ARTICLE 3

Autorise le Maire à conclure un marché négocié de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions de l'Article 314 bis / alinéa 3 du Code des Marchés Publics après avoir lancé un avis d'appel public à la concurrence et procédé à une mise en compétition sur les compétences, moyens et références des candidats.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 MAI 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

